

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « LES DEMEURES DE MENNECY »
65, bd Charles de Gaulle - 91540 MenneCY

MenneCY, le 2 avril 2024

CONVOCAATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale des membres de l'ASL « Les demeures de MenneCY » qui se réunira en session ordinaire le :

MERCREDI 24 AVRIL 2024 À 19H00
Salle G. Martin, 14 avenue Darblay (Résidence Charles Péguy) à MenneCY

afin de délibérer de l'ordre du jour proposé (au verso).

Cette même assemblée sera convoquée le même jour à 19H30 si le quorum des votants n'est pas atteint à 19H00. Fermeture de la salle à 22H00.

Vous trouverez, ci-joint, un formulaire de procuration (pouvoir) vous permettant de vous faire représenter, si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée générale.

Les membres du Conseil Syndical.

ORDRE DU JOUR

1. Nouveaux arrivants

2. Activités 2023 / 2024

- Abonnement à l'ARC (Association des Responsables de Copropriété).
- Accident sur le bassin de rétention.
- Panne TNT.
- Piratage du site internet.
- La Banque Postale – Procédure KYC.
- Élagage des arbres et taille des végétaux du lotissement.
- Réglementation contre le bruit.
- Constructions, déclarations préalables, vérifications

3. Présentation des comptes au 31/12/2023 : soumis à l'approbation.

CCP : 4354.36 € et Livret A : 9769.62 € dont 276.87 € d'intérêts.

Le détail des comptes de gestion est consultable sur notre site internet :

<http://www.asl-mennecy.org/document>

En assemblée, un document imprimé sera disponible à la consultation sur demande.

4. Quitus au Conseil Syndical : soumis à l'approbation.

5. Budget 2024 : soumis à l'approbation.

6. Questions diverses

Merci de transmettre préalablement toute question que vous souhaiteriez voir abordée lors de cette assemblée par courriel à l'un des membres du bureau : laurent@vandjour.com

Veillez vous identifier et énoncer littéralement vos questions, telles qu'elles seront enregistrées dans le compte-rendu d'assemblée générale.

7. Renouvellement du Conseil Syndical : soumis à approbation.

BILAN 2023 - BUDGET 2024

	BUDGET 2023 €	RÉALISÉ 2023 €	ÉCART 2023 €	BUDGET 2024 €
Fournitures	100.00	0.00	100.00	100.00
Affranchissements	150.00	48.64	101.36	100.00
Antenne EDF	380.00	552.20	-172.20	550.00
Antenne Entretien	200.00	1 017.50	-817.50	500.00
Plantations	0.00	0.00	0.00	0.00
Entretien espaces verts	6 350.00	6 350,00	6 350.00	6 350.00
Assurance Responsabilité Civile	1 125.00	1 216.80	-91.80	1 295.00
Honoraires et frais (banque postale)	160.00	148.60	11.40	160.00
Impôts et taxes (taxes foncières)	40.00	0.00	40.00	40.00
Frais divers (A.R.C, ...)	400.00	379.00	21.00	400.00
Recouvrement charges années antérieures	0.00	0.00	0.00	0.00
SOUS TOTAL	8 905.00	3 362.74	5 542.26	9 495.00
Charges année antérieure	0.00	0.00		
TOTAL	8 905.00	3 362.74	5 542.26	9 495.00

APPEL DE CHARGES 2024

Budget 2024	9 495.00
Livret A	500.00
TOTAL pour 70 propriétaires / lots	8 995.00 €
Soit par propriétaire / lots	128.50 €
Montant arrondi à	129.00 €

Votre cotisation sera à régler après délibération sur le budget en assemblée générale 2024.

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « LES DEMEURES DE MENNECY »

65, bd Charles de Gaulle - 91540 Mennecey

POUVOIR

Nous, soussignés.....

Demeurant.....

Déclarons donner Pouvoir, avec faculté de se substituer, à :

NOM :

PRENOM :

Demeurant / ou lien de parenté (*) :.....

De nous représenter à l'assemblée générale ordinaire des colotis qui aura lieu le mercredi 24 avril 2024 à 19H00 (ou, dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, à l'Assemblée générale ordinaire pour le même jour à 19H30).

Avec la faculté de signer la feuille de présence, prendre part à toutes les délibérations, émettre tout avis et tous votes consécutifs aux questions à l'ordre du jour tel qu'il figure à la convocation et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Fait à..... Le

- (*) Tout membre de l'association ne peut se faire représenter que par son conjoint non-propriétaire, un ascendant, un descendant ou un autre coloti.
- Aucun mandataire ne peut détenir plus de 5 mandats.